Réunion du Conseil municipal

du lundi 25 mars 2019 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 19 mars 2019

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants énumérés dans la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Cette communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er et le 31 décembre 2018.

Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

3 Demande en remise gracieuse de la régisseuse de recettes « Accueil de la Petite Enfance ».

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Mme Stéphanie BLERIOT-KOEHREN, régisseuse de la régie de recettes «Accueil de la Petite Enfance», portant sur le montant total du débet, soit la somme de 185,10 € (cent quatre-vingt-cinq euros et dix cents).

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

5 Subvention à divers établissements cultuels strasbourgeois.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

1. Bâtiments

Bâtiments propriété de la paroisse

Paroisses catholiques

Saint Maurice	72 000 €
Très Sainte Trinité	36 678 €
Saint Arbogast	16 736 €
Saint Urbain	5 497 €
Saint Benoît	1 886 €

Paroisses protestantes

Saint Guillaume	202 400 €
Temple Neuf	184 446 €

Bâtiments propriété de la ville de Strasbourg

Paroisse catholique Saint Louis Ville	951 €

2. Manifestations

Fonds Social Juif Unifié	2 000 €
Amitié Judéo-Chrétienne de Strasbourg	500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

6 Signature de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son/sa représentant-e à signer la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

7 Travaux patrimoniaux dans les forêts de la ville de Strasbourg et de l'OND.

Il est demandé au Conseil d'approuver les programmes d'actions 2019 pour les forêts communales de Strasbourg et la forêt de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :
- à signer les programmes d'actions 2019 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet ;
- à charger les services de la Ville :
  - de la mise en œuvre des travaux et des appels à la concurrence y afférents, dans les strictes limites des crédits votés et dans le cadre des dispositions légales,
  - d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et de transmettre les dossiers de demandes aux organismes instructeurs ou attributaires.

Adopté

8 Rétrocession d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg située 17b rue Constant Strohl à Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver la rétrocession par la ville de Strasbourg à l'euro symbolique à Monsieur Philippe MEDER de la parcelle cadastrée section CY n°(1)/253 de 1.03 are sis rue Constant Strohl à Strasbourg Robertsau. L'acquéreur est dispensé du paiement du prix de rétrocession,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

9 Avis relatif au classement dans le domaine public métropolitain de voirie. Avis du Conseil municipal - article L. 5211-57 du CGCT.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable aux projets de l'Eurométropole de Strasbourg et d'approuver :

1. Troisième tranche du lotissement « Polygone » à STRASBOURG-Neuhof.

1.1. le principe d'un classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies, réseaux et accessoires de voiries, y compris les infrastructures de gaines destinées aux réseaux de communications électroniques, desservant le lotissement « Polygone » tranche 3 à Strasbourg-Neuhof, rue des Guitaristes (tronçon sud) et deux cheminements piétons ;

1.2. la reprise, par l'Eurométropole et à la date de la délibération, de la gestion de ces voies et des réseaux qui en constituent l'accessoire ;

1.3. les acquisitions à l'euro symbolique à mettre en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ce projet, propriété de « DOMIAL » à savoir, les parcelles de voirie cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg
Section IX n° (2)/9 avec 61 centiares issue de la division de la parcelle n° 412/9
Section IX n° (4)/9 avec 7 ares et 19 centiares issue de la division de la parcelle n° 412/9
Section IX n° (11)/9 avec 14 ares et 55 centiares issue de la division de la parcelle n° 445/7

telles qu'identifiées sur le plan parcellaire joint à la délibération, étant précisé que les parcelles ainsi acquises intégreront le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

2. Lotissement "Aristide Briand" à STRASBOURG-Neudorf.

2.1. le principe d'un classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies, réseaux et accessoires de voiries, y compris les infrastructures de gaines destinées aux réseaux de communications électroniques, desservant le lotissement « Aristide Briand » à Strasbourg-Neudorf, rue de Gertsheim (tronçon ouest), passage d'Osthouse et le cheminement piéton autour de l'immeuble dénommé « Le Grand Angle » ;

2.2. la reprise, par l'Eurométropole et à la date de la délibération, de la gestion de ces voies et des réseaux qui en constituent l'accessoire ;

2.3. les acquisitions à l'euro symbolique à mettre en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ce projet, propriété de la Ville de Strasbourg à savoir, les parcelles de voirie cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg
Section DN n° 161/17 avec 1 are 79 centiares
Section DN n° 162/17 avec 2 ares et 17 centiares
Section DN n° 165/17 avec 7 centiares
Section DN n° 171/17 avec 1 are et 74 centiares
Section DN n° 192/4 avec 41 centiares

Section DN n° 234/4 avec 3 ares et 97 centiares
Section DN n° 240/4 avec 47 centiares
Section DN n° 242/116 avec 6 ares et 28 centiares
Section DN n° 259/4 avec 18 centiares
Section DN n° 261/4 avec 73 centiares
Section DN n° 266/4 avec 2 ares et 3 centiares
Section DN n° 268/4 avec 42 centiares
Section DN n° 270/4 avec 24 centiares
Section DN n° 271/116 avec 1 are et 57 centiares
Section DN n° 273/116 avec 2 ares et 14 centiares
Section DN n° 276/4 avec 61 centiares
Section DN n° 277/4 avec 67 centiares
Section DN n° 278/17 avec 4 ares et 90 centiares
Section DN n° 280/17 avec 1 are
Section DN n° 304/4 avec 23 ares et 77 centiares

telles qu'identifiées sur le plan parcellaire joint à la délibération, étant précisé que les parcelles ainsi acquises intégreront le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

3. Opération « le clos des Orchidées », allée Max Warschawski à STRASBOURG-Cronenbourg

3.1. le principe d'un classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg de l'allée Max Warschawski à Strasbourg, voie, réseaux et accessoires de voiries, y compris les infrastructures de gaines destinées aux réseaux de communications électroniques ;

3.2. la reprise, par l'Eurométropole et à la date de la délibération, de la gestion de cette voie et des réseaux qui en constituent l'accessoire ;

3.3. les acquisitions à l'euro symbolique à mettre en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ce projet, propriété de NEOLIA et des copropriétaires de la résidence « le clos des Orchidées » à savoir, les parcelles de voirie cadastrées comme suit : Commune de Strasbourg
Section MA n° 169/49 de 1 centiare, propriété des copropriétaires de la résidence « le clos des Orchidées »
Section MA n° 171/50 de 1 centiare, propriété des copropriétaires de la résidence « le clos des Orchidées »
Section MA n° 173/50 de 26 centiares, propriété de NEOLIA
Section MA n° 175/53 de 1 centiare, propriété des copropriétaires de la résidence « le clos des Orchidées »
Section MA n° 179/53 de 12 ares et 92 centiares, propriété de NEOLIA
telles qu'identifiées sur le plan parcellaire joint à la délibération, étant précisé que les parcelles ainsi acquises intégreront le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

10 Modification et suppressions de tronçons d'alignements rues du Petit Marais, des Coquelicots, Mélanie, de Wattwiller à Strasbourg - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de Strasbourg et de :

- modifier l'alignement situé rue des Coquelicots (quartier Cronenbourg) à Strasbourg,
- supprimer l'alignement situé rue Mélanie (quartier Robertsau) à Strasbourg,
- supprimer l'alignement situé rue du Petit Marais (quartier Montagne Verte) à Strasbourg,
- supprimer l'alignement situé rue de Wattwiller (quartier Neudorf) à Strasbourg.

Adopté

11 Projet de rénovation urbaine (PRU) de Strasbourg Hautepierre - Régularisations foncières avec la SERS - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet d'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix, des emprises foncières telles que listées ci-dessous :

Ban communal de Strasbourg, quartier de Hautepierre, maille Brigitte :
section LP, numéro 1999/241, d'une surface de 68,75 ares, sise lieu-dit Rheinquell Gegen Neubrunnenweg

Ban communal de Strasbourg, quartier de Hautepierre, maille Denise (zone franche urbaine Alfred de Vigny), deux parcelles représentant une surface totale de 0,59 are :
section LO, numéro 152/51, d'une surface de 0,53 are, sise lieu-dit Wuestgass
section LO, numéro 243/51, d'une surface de 0,06 are, sise avenue Molière

Ban communal de Strasbourg, quartier de Hautepierre, maille Eléonore, quarante-quatre parcelles représentant une surface totale de 189,86 ares :
section LR, numéro 230/53, d'une surface de 0,97 are, sise lieu-dit Mittelanwand
section LR, numéro 582/54, d'une surface de 1,49 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 583/54, d'une surface de 0,01 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 584/54, d'une surface de 0,05 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 585/54, d'une surface de 1,91 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 586/54, d'une surface de 9,70 ares, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 587/53, d'une surface de 0,13 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 588/53, d'une surface de 0,29 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 589/53, d'une surface de 15,71 ares, sise boulevard La Fontaine

section LR, numéro 590/53, d'une surface de 0,08 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 591/53, d'une surface de 0,35 are, sise boulevard La Fontaine
section LR, numéro 592/53, d'une surface de 0,49 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 283/129, d'une surface de 0,02 are, sise lieu-dit Mittelanwand
section LS, numéro 284/110, d'une surface de 1 are, sise lieu-dit Mittelanwand
section LS, numéro 312/110, d'une surface de 0,35 are, sise lieu-dit Mittelanwand
section LS, numéro 320/110, d'une surface de 0,03 are, sise lieu-dit Mittelanwand
section LS, numéro 548/129, d'une surface de 0,88 are, sise place Erasme
section LS, numéro 559/196, d'une surface de 0,56 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 560/196, d'une surface de 13,60 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 565/196, d'une surface de 0,18 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 566/196, d'une surface de 0,12 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 567/196, d'une surface de 0,12 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 568/196, d'une surface de 0,54 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 596/129, d'une surface de 4,34 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 597/129, d'une surface de 0,79 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 609/129, d'une surface de 1,90 are, sise place Erasme
section LS, numéro 610/129, d'une surface de 0,05 are, sise place Erasme
section LS, numéro 611/129, d'une surface de 2,23 ares, sise place Erasme
section LS, numéro 612/129, d'une surface de 0,20 are, sise place Erasme
section LS, numéro 613/129, d'une surface de 20,59 ares, sise place Erasme
section LS, numéro 614/129, d'une surface de 0,19 are, sise place Erasme
section LS, numéro 615/129, d'une surface de 0,01 are, sise place Erasme
section LS, numéro 616/129, d'une surface de 0,01 are, sise place Erasme
section LS, numéro 617/129, d'une surface de 0,51 are, sise place Erasme
section LS, numéro 618/129, d'une surface de 0,01 are, sise place Erasme
section LS, numéro 619/129, d'une surface de 0,90 are, sise place Erasme
section LS, numéro 620/129, d'une surface de 5,76 ares, sise place Erasme
section LS, numéro 621/129, d'une surface de 0,76 are, sise place Erasme
section LS, numéro 622/129, d'une surface de 9,21 ares, sise place Erasme
section LS, numéro 655/129, d'une surface de 3,15 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 656/129, d'une surface de 29,51 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 725/82, d'une surface de 1,08 are, sise lieu-dit Spendersanwand
section LS, numéro 754/196, d'une surface de 59,62 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 756/196, d'une surface de 0,46 are, sise boulevard La Fontaine

Ban communal de Strasbourg, quartier de Hautepierre, rue Boileau, cinq parcelles représentant une surface totale de 18,37 ares :
section KW, numéro 639/167, d'une surface de 1,10 are, sise lieu-dit Hohenstein Auf Die Strasse
section KW, numéro 771/168, d'une surface de 0,82 are, sise lieu-dit Hohenstein Auf Die Strasse

section KW, numéro 774/168, d'une surface de 2,82 ares, sise lieu-dit Hohenstein Auf Die Strasse
section KW, numéro 776/168, d'une surface de 1,30 are, sise lieu-dit Hohenstein Auf Die Strasse
section KW, numéro 777/167, d'une surface de 12,33 ares, sise rue Boileau.

Adopté

12 Echange foncier entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg - Liaison piétonne entre la rue du Jura et la rue de Louvois à Strasbourg - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet d'échange foncier à intervenir entre l'Eurométropole de Strasbourg et le CROUS, effectué à l'euro symbolique, avec dispense de paiement du prix par les parties, et sans déclassement préalable, consistant en :

- l'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg auprès du CROUS, de la parcelle cadastrée section 40, numéro 237/3 d'une surface de 1,71 are, issue de la parcelle cadastrée section 40, numéro 194/3,
- en contrepartie la cession, par l'Eurométropole de Strasbourg au CROUS, de la parcelle cadastrée section 40, numéro 235/3 d'une surface de 1,70 are, issue de la parcelle cadastrée section 40, numéro 3.

Adopté

13 Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - Vente de 2 lots de copropriété (appartement et cave) dans l'immeuble sis 16 rue du 22 Novembre à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente, dans un ensemble immobilier situé à Strasbourg, 16 rue du 22 Novembre, cadastré section 58 n° 138 de 5,18 ares, des lots n° 19 et 50 et des tantièmes de copropriété correspondants au profit de la société MT INVEST (6 rue des Francs Bourgeois, 67000 Strasbourg), ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait avec accord écrit de la ville de Strasbourg, moyennant le prix de 551 000 € (cinq cent cinquante et un mille euros) hors frais et taxe divers dus par l'acquéreur

La vente sera assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et à tout nouvel acquéreur en cas de vente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai,

- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier ou de la structure du bâtiment. La Ville ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur déclare avoir visité les lieux et prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais.

L'offre du candidat acquéreur a été émise sans condition suspensive, obligeant ainsi l'acquéreur à signer l'acte constatant le transfert de propriété dans un délai maximum de 3 mois suivant la notification de la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

14 Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - Vente de 2 lots de copropriété (appartement et cave) dans l'immeuble sis 4 quai Lezay-Marnésia à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente, dans un ensemble immobilier situé à Strasbourg, 4 quai Lezay-Marnésia, cadastré section 25 n° 74, 76 et 118 de 22,95 ares, des lots n° 62 et 108 et des tantièmes de copropriété correspondants au profit de M. Emmanuel BRUNACCI (50 rue du Vieux Marché aux Poissons, 67000 Strasbourg), ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait avec accord écrit de la ville de Strasbourg, moyennant le prix de 416 666 € (quatre cent seize mille six cent soixante-six euros) hors frais et taxe divers dus par l'acquéreur.

La vente sera assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et à tout nouvel acquéreur en cas de vente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai,
- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier ou de la structure du bâtiment. La Ville ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur déclare avoir visité les lieux et prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais.

L'offre du candidat acquéreur ayant été émise sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt bancaire, un compromis de vente sera signé dans le délai de deux mois suivant la notification de la délibération. Un dépôt de garantie correspondant à 10 % du montant du prix de vente sera versé au moment de sa signature. L'acte de vente devra intervenir au plus tard dans les trois mois suivant la signature dudit avant-contrat.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

15 Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur les mobiliers urbains.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour :

- les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain.

- le maintien, pour les autres dispositions, du régime de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tel qu'il résulte de la délibération du 20 octobre 2008 et des délibérations subséquentes de fixation des tarifs.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les modifications ainsi proposées à compter de l'adoption de la délibération.

Adopté

16 Programmation 2019 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - Deuxième étape.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

Association Départementale des Francas du Bas-Rhin « Agir avec les parents » « Anim'ton quartier »	**7 000 €** 1 000 € 6 000 €
Collège Sophie GERMAIN « Parcours Culturel : Un tremplin vers la socialisation, l'excellence et la citoyenneté »	**1 000 €**
JEEP – JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE « L'âge d'or » « Place aux habitants » « Séjours courts » « SEJOUR AU MAROC »	**3 200 €** 1 000 € 1 200 € 1 000 € 2 500 €

FACE ALSACE MULHOUSE « MSAP – Relais Numérique du Neuhof »	**10 000 €**
MAISON DES POTES DE STRASBOURG « Agir pour l'égalité entre tous »	**3 000 €**
KAPTA « VERSUS – Initiation à l'art oratoire »	**2 600 €**
ASSOCIATION SOS AIDE AUX HABITANTS France VICTIME 67 « Prévention de la discrimination »	**2 900 €**
AMI Hautepierre « Expression théâtrale : A la découverte du théâtre » « La matinale des parents » « VVV-VACANCES D'HIVER 2019 »	**2 300 €** 500 € 1 000 € 800 €
Collège ERASME « Vivre les sciences dans son environnement proche »	**1 000 €**
Collège François Truffaut « Parcours culturel : un tremplin vers l'excellence et la citoyenneté »	**1 000 €**
CLCV UD67 « Les Automnales de l'Elsau » « Fête des cultures de l'Elsau »	**2 150 €** 650 € 1 500 €
Association Nadi Chaabi « Construisons le mieux vivre ensemble »	**2 000 €**
AMSED –MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT « Ateliers d'appropriation des Nouvelles Technologies informatiques et numériques dans le cadre de la recherche d'emploi »	**1 000 €**
ASSOCIATION SOLIDARITE CULTURELLE « Initiation aux outils informatiques et au net »	**1 800 €**
Association Culturelle des Deux Rives « Citoyenneté/Principes et valeurs de la République »	**4 000 €**
CSC de la Montagne Verte « Le projet borne d'arcade : Do it Yourself »	**1 600 €**
ARSEA « Alias Forum 2019 »	**1 200 €**
LES SONS D'LA RUE « Art et Miss 2019 »	**1 500 €**
Aprodil – Association pour la promotion et la diffusion de l'information locale « Radio Bienvenue Strasbourg »	**3 000 €**
Strasbourg Méditerranée « Festival Strasbourg Méditerranée 2019 »	**22 000 €**
ASSOCIATION CULTURELLE DES AFGHANS DE STRASBOURG –ACAS « ACAS : Association culturelle des Afghans de Strasbourg »	**1 500 €**
Association Joie et Santé Koenigshoffen « Projet Jardin et ecocitoyens 2019-2020 »	**2 500 €**
CCS ROTTERDAM	**1 000 €**

« CULTURE ET SPORT »	
EQUITATION POUR TOUS « Equitation pour tous »	**2 300 €**
COMITE DES PEUPLES DE LA MEINAU « Rencontres Interculturelles 2019 à la Meinau »	**2500 €**

- d'attribuer au titre de la Direction de la **Culture** :

La Chambre « Dialogue Exquis »	**1 900 €**
La Maison Théâtre « Spach Land 2 »	**4 000 €**
CSC NEUHOF « NHF ORCHESTRA : La socialisation par l'orchestre »	**5 000 €**
INTERCULTUR'ART « Scènes ouvertes »	**1 000 €**
Elsau'net « Pratique atelier théâtre français langue étrangère »	**1 440 €**
CSC du Fossé des Treize « L'aRterie : mise en place d'animations artistiques intégrées aux activités permanentes de la structure sur le QPV Laiterie »	**1 500 €**
Stimultania « Affaire de Famille » « Se projeter : mémoire et transition »	**3 600 €** 1 800 € 1 800 €
Association Le Kafteur « Théâtre en appartement »	**4 000 €**
CSC du Neudorf « La Musau fête l'été »	**1 500 €**
ASSOCIATION LATITUDE 48/44 « Les Trois cosmonautes »	**1 500 €**
Contact & Promotion « Kiosque culturel »	**1 500 €**
CSC de la Montagne Verte « Voyage en récital »	**4 000 €**
AMSED –MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT « Animations interculturelles et socioéducatives de proximité »	**2 000 €**
CSC Hautepierre « Parcours découverte théâtre de mouvement »	**2 000 €**

- d'attribuer au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

· **Solidarités : Insertion**

JEEP – JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE « Insertion des personnes bénéficiaires du RSA et autres adultes ayant des difficultés » « Chantiers éducatifs »	**8 000 €** 5 000 € 3 000 €
Association Cité Santé Neuhof « Service d'écrivains public mutualisé sur le quartier du Neuhof »	**3 000 €**
Association Le Parcours « Construire la mise en confiance et l'estime de soi auprès de personnes, sur le plan personnel, social et dans l'insertion professionnelle, par un travail sur l'apparence et l'image»	**12 000 €**
RETRAVAILLER ALSACE « Mobilisation des femmes vers l'emploi» « Transition pro – Seniors résidant majoritairement en QPV »	**10 400 €** 6 000 € 4 400 €
AMSED –MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT « Ecrivain public »	**2 300 €**

- d'attribuer au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

· **Action sociale**

ATD Quart Monde « La bibliothèque de rue et son festival des savoirs et des arts »	**2 000 €**

- d'attribuer au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

· **Soutien à l'autonomie**

Nadi Chaabi « Club des séniors d'ici et d'ailleurs »	**4 500 €**

- d'attribuer au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

· **Santé**

Association Cité Santé Neuhof « Equilibre en pratique » « Etre en mouvement »	**7 000 €** 4 000 € 3 000 €

Maison de santé de Hautepierre « Etre en mouvement »	**3 140 €**
CSC Au-delà des Ponts « Actions collectives de la promotion de la santé au Port-du-Rhin »	**6 000 €**
AMSU de l'Ill « L'accompagnement des messages de prévention »	**600 €**
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE « Réseau départemental des PAEJ »	**16 200 €**
Association Joie et Santé Koenigshoffen « Projet santé : du jeu au nous 2019 »	**6 000 €**
Migration Santé Alsace « Favoriser l'accès à la santé en direction des populations migrantes »	**6 000 €**

- d'attribuer au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

· **Vie associative**

CSC du Fossé des Treize « Des temps festifs pour un quartier où il fait bon vivre »	**5 000 €**
AFEV « Accompagnement individuel à domicile sur 2 ans »	**15 000 €**
AMSED –MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT « Animations interculturelles et socioéducatives de proximité »	**2 500 €**

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Education**, les subventions suivantes :

Association Départementale des Francas du Bas-Rhin « Graine de Philo »	**4 000 €**

- d'attribuer au titre du **Service Famille Petite Enfance,** les subventions suivantes :

Association Le Furet « Le berceau de l'égalité »	**1 000 €**

- d'attribuer au titre du **Service Evènements**, les subventions suivantes :

CSC HAUTEPIERRE « Accès aux équipements et projets culturels : musiques du monde »	**2 000 €**
Association THEMIS « Tournée des quartiers ARACHNIMA »	**6 000 €**
Bretz'selle « Ateliers pédagogiques de mécanique cycle sur la tournée ARACHNIMA 2019 »	**4 500 €**
Les petits débrouillard du Grand Est « ARACHNIMA »	**10 000 €**
ARACHNIMA Art et Echanges « ARACHNIMA en tournée 2019 »	**106 000 €**
CENTRE DE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE « Volet sportif ARACHNIMA »	**13 000 €**
La Maison des jeux de Strasbourg « La caravane des jeux »	**9 000 €**

- d'attribuer au titre du **Service des Sports**, les subventions suivantes :

AMICALE FRANCAISE DES COUREURS DE FOND – ALSACE « Tout'Meinau Sport »	**1 000 €**
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST « Du jeu… au nous ! »	**1 200 €**
CLUB ALPIN FRANÇAIS SECTION STRASBOURG « Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof »	**1 500 €**
PK Stras « Animation Parkour dans le quartier de Hautepierre »	**1 400 €**
Club Sportif de Hautepierre « Animation des quartiers basée sur le BMX » « Allez les filles » « Découverte sportive près de chez toi »	**6 000 €** 3 000 € 1 500 € 1 500 €
ALLEZ LES FILLES « Pratique de la boxe féminine et séances de prévention défense contre les violences faites aux femmes »	**5 000 €**

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

17 Représentation de la Ville de Strasbourg au Conseil d'administration renouvelé du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires/CROUS de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider de procéder à la désignation des représentant-e-s de la Ville de Strasbourg au sein du nouveau Conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires/CROUS de Strasbourg

- titulaire : Mme Ada REICHHART
- suppléant-e : M. Jean-Baptiste GERNET

Adopté

18 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle coopération transfrontalière et espaces germanophones :
- le versement d'une subvention de 1 278 € au Collège Jules Hoffmann ;

Pour le Pôle Solidarité et Partenariats internationaux :
- le versement d'une subvention de 30 000 € au GESCOD,
- le versement d'une subvention de 7 000 € à l'association Alsace-Syrie,
- le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Strasbourg,
- le versement d'une subvention de 10 000 € à Voix sans frontières ;

Pour le Pôle Europe :
- le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Strasbourg

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

19 Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver la reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2019

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury.

Adopté

20 Attribution d'une subvention à l'association Migration, Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED).

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 15 000 € à l'Association Migration, Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution et d'objectifs y afférents.

Adopté

21 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Maison des Jeux de Strasbourg	2 000 €
Association C'est tout un Art	4 500 €
Association Nouvelle Ligne	15 000 €
Association de Gestion de la Maison des Associations	95 000 €
Association des Résidents des Poteries	4 800 €
Souvenir Napoléonien d'Alsace	1 000 €
Fête Européenne de l'Image Sous-Marine	6 000 €
Les Fous de Nefs	30 000 €
Association Pelpass et Compagnie	30 000 €
Dodekazz	17 500 €
AVLAB	10 000 €
Association Des Bretzels et des Jeux	11 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

22 Strasbourg, ville hospitalière : engagement du territoire en faveur de l'accueil digne des personnes vulnérables issues des migrations. - Adhésion à l'ANVITA et désignation.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de valider l'engagement du territoire de Strasbourg à travers le « Manifeste pour l'accueil des personnes migrantes vulnérables »,

- d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillant (ANVITA) en souscrivant à ses statuts, signer sa charte et financer la cotisation de 1 700 euros et de désigner : Mme Marie-Dominique DREYSSE pour représenter le Conseil au sein de cette association

Adopté

23 Mise en conformité légale du règlement de fonctionnement des centres médico-sociaux.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en conformité légale du règlement de fonctionnement des centres médico-sociaux adopté initialement par le conseil municipal du 16 décembre 2013.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et exécuter ce règlement de fonctionnement.

Adopté

24 Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par la Mission lutte contre les discriminations en faveur de :

Association collectif festigays	4 000 €
Pelicanto	1 500 €
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA	15 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté

25 Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Il est demandé au Conseil de décider d'adopter le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à appliquer ce règlement et à signer tous les actes et conventions y afférents.

Adopté

26 Attribution d'une subvention dans le cadre de la 71ème édition du concours de chant scolaire et de la jeunesse.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution de la subvention suivante, pour un montant total de 1 300 € pour l'organisation de la 71ème édition du concours de chant choral à Strasbourg : Société des Chorales d'Alsace.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à faire procéder au mandatement de la dite subvention et à signer la convention y relative.

Adopté

27 Attribution de bourses d'aide aux projets à de jeunes talents Strasbourgeois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes talents ».

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif Bourse aux projets jeunes talents les montants suivants :

Inès HOSNI	1 200 euros
Kevin GUEGAN	2 000 euros
Simon JOURNET	700 euros
Victor OSORIO JULE	2 000 euros
TOTAL	**5 900 euros**

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les notifications de subvention et arrêtés correspondants.

Adopté

28 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer les subventions suivantes :

Institut pour la promotion du lien social – IPLS fonctionnement	2 500 €
Ligue de l'enseignement - fédération départementale du Bas-Rhin - fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin ALSH	24 000 €
Ligue de l'Enseignement, Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin Lire et faire lire	7 500 €
Les ForgeMondes Projet Les ForgeMondes	1 000 €

- d'allouer les subventions d'équipement pour l'acquisition de mobiliers et matériels

Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	3 390 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	3 305 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	2 817 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – L'Escale	5 986 €
Association CARDEK – Centre socioculturel de la Krutenau	5 076 €
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	2 080 €
Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen	4 208 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	5 933 €
Les Disciples	2 616 €
La clé des champs	4 876 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives y relatives.

Adopté

29 Financement des postes d'animateurs jeunes au bénéfice des centres socioculturels du territoire strasbourgeois.

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation aux frais relatifs aux postes animateurs jeunes des associations suivantes :

Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte – 1 ETP	20 000 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg – 1 ETP	26 000 €
Association du centre socio-culturel du Neuhof – 2,5 ETP, répartis comme suit :	
Espace Klebsau – 1,5 ETP	36 000 €
Espace Ziegelwasser – 1 ETP	24 000 €
Association CARDEK centre socio-culturel de la Krutenau – 1 ETP	32 000 €
Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen – 1,5 ETP	36 000 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize – 2 ETP, répartis comme suit :	
Secteur Tribunal – 1 ETP	24 000 €
Secteur Gare – 1 ETP	24 000 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf – 2 ETP, répartis comme suit :	
Secteur Neufeld – 1 ETP	24 000 €
Secteur Musau – 1 ETP	24 000 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale – 1 ETP	32 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives au fonctionnement et au financement des postes animateurs jeunes.

Adopté

CULTURE ET SPORT

30 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) et ses membres fondateurs pour la période 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une contribution d'un montant de 5 600 000 € à l'établissement public « la Haute Ecole des Arts du Rhin » au titre de l'engagement financier pris par la ville de Strasbourg membre fondateur de l'établissement,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentant-e à signer la convention appelée « Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens » entre l'établissement public « la Haute Ecole des Arts du Rhin » et ses membres, l'Etat, la ville de Mulhouse, l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg ainsi que ses avenants et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté

31 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2019 du spectacle vivant.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Association	Nom du projet	Montant proposé
Equinote	Corps et Ames	9 000 €
Artenréel#1-	Night Club- Claire Faravarjoo	5 000 €
Artenréel#1	The Cookie'Show - Groupe The Cracked Cookies	3 000 €
Assoce Pikante	La criée- Groupe Zakouska	6 000 €
Bloody Mary Music and Records-	The Purple Deed- Montgomerry	5 000 €
Les Clandestines	Im Wald et Wanderung	10 000 €
Decade	Dans les bois- Tartine Reverdy	5 000 €
Facultative	Nouveau répertoire - Groupe Hermetic Delight	5 000 €
Machette Production-	Soul Train- Groupe The Fat Badgers	6 000 €
Mussik	Rag'n boogie- Sébastien Troendlé	5 000 €
October Tone	Nouveau spectacle- Groupe Amor Blitz	5 000 €
Scène Musicale Mobile	Sur un sol mobile	8 000 €

Association	Nom du projet	Montant proposé
Latitude	Cosmophonie-Ensemble Atrium	8 000 €
JASP	Sucre- Compagnie Ateka	8 000 €
KHZ	Morituri	3 500 €
Baal Novo	Les sœurs de Gaulle	5 000 €
Calamity Jane	Rauch ohne Fiir	7 000 €
Houpzz Théâtre	Old'up	10 000 €
Les Hublots	Miroir aux alouettes	7 000 €
La Lunette Théâtre	Cortège(s)	12 000 €
Les Oreilles et la Queue	Solo clownesque	7 000 €
Les Zanimos	Nos êtres chairs	7 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 146 500 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

32 Dénomination d'écoles et de rues.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de dénommer « **Ecole maternelle Solange Fernex »,** l'école en cours de construction dans l'éco-quartier du Danube,

- de dénommer « **Écoles maternelle et élémentaire Rosa Parks** » les écoles actuellement dénommées « Ecoles maternelle et élémentaire Karine » dans le quartier de Hautepierre,

- de dénommer les voies et espaces publics suivants :

Place Jean Kahn	La place qui est devant la synagogue de la Paix à l'angle de l'avenue de la Paix – Simone Veil et de la rue Turenne.
Rue Caius Caprius	La nouvelle voie située au nord de la Route des Romains et qui est dans le prolongement de l'avenue du Cimetière.
Allée Publius Rufrenus	La nouvelle allée qui reliera la rue de la Charmille à la rue Caius Caprius
Allée Marcia	La nouvelle allée qui reliera la route des Romains à l'Allée Publius Rufrenus.
Allée Alice Gillig	L'allée qui reliera la rue des Jardiniers à la rue Amélie de Berckheim.
Allée Laure Diebold-Mutschler	L'allée qui reliera la rue Mélanie à la rue des Frères Stoeffler.
Allée Marguerite Plancherel	L'allée qui reliera rue du Docteur François à la rue de la Renaissance.
Allée Johan Gottfried Tulla	L'allée qui reliera la rue Lina Ritter à la rue François Noblat.
Allée Clarisse Bader	L'allée qui reliera la rue Lina Ritter à l'Allée Johan Gottfried Tulla.
Square Arlette Gruss	Le square qui sera aménagé à l'angle de l'Allée Johan Gottfried Tulla et de l'Allée Clarisse Bader.
Promenades des Érables	Le cheminement qui relie la rue de l'Oberelsau à la passerelle de l'Illhoff.
Promenade des Utopies	Le cheminement qui relie la rue Van Eck au pont Jost Haller.
Promenade des Lavandières	Le cheminement qui relie le pont Jost Haller à la rue Raphaël.

- de donner le nom de « **Quai Sainte-Attale** » au quai actuellement dénommé « Quai Saint-Etienne »

- de traduire en alsacien les voies suivantes du quartier de la Robertsau

		Traduction
rue de l'	Ablette	Lüchegass
rue de l'	Afrique	Niedersandwäj

rue	Amélie de Berckheim	im Wäldel
rue de l'	Aubépine	Doernelstross
sentier de l'	Aubépine	Doernelwäj
rue des	Baillis	Landherrestross
Rue de la	Baronne d'Oberkirch	Kalbsmattgass
Chemin du grand	Beltzwoerth	Grossbelzwörthwäj
rue de la	Brême	Braesstross
rue de	Bussière	Falkmattgass
rue	Catherine de Bourgogne	Wittengartegass
rue de	Chambord	Schweighofgass
rue	Charles de Foucaud	Schützenberger Stross
place des	Chèvres	Ziegenplatz
rue	Claude	Welscheschnidergass
rue du	Commandant Reibel	Reibel Stross
place du	Corps de Garde	Wachthüsplatz
rue du	Docteur François	Mittelaustross
rue de	Drusenheim	Drüsemer Stross
rue de l'	Epinoche	Starelegass
rue de l'	Esturgeon	Stoergass
rue de la	Fabrique	Faweríkstross
rue de	Fort Louis	Beckhansegass
rue	Frédéric Reech	Schneidersgass
rue	Frédéric Riff	Klebsgass
rue des	Gardes Champêtres	Feldhüterstross
rue des	Gardes chasses	Jagdhüterstross
rue des	Gardes forestiers	Waldhüterstross
rue du	Général Lejeune	Herregass
rue du	Goujon	Grassegass
chemin	Goeb	Goeb Stross
rue	Haniel	Müllerswörthgass
rue	Hechner	Hechner Gass
rue du	Hellwasser	Hellwassergass
rue de	Herrlisheim	Herrelsemer Stross
rue	Hirtzel	Hirtzelwäj
rue de l'	Ill	Illstross
quai	Jacoutot	Kanalstade
rue du	Jardin Keck	Keck Gass
rue	Jean Herrmann	Baechtelsgass

quai des	Joncs	Rohrstade
chemin du	Jungerngut	Jungergutwäj
Allée	Kastner	Kastner Allee
rue	Kempf	Kempf Stross
rue de	Kilstett	Kilstetter Stross
rue de la	Lamproie	Steinbisserstross
rue	Marguerite Perey	Krausegass
rue du	Miracle	Wundergass
rue de la	Mittelau	Mittelaugass
rue du	Neuziel	Neuzielwäj
allée du	Nord	Nordgass
rue des	Orchidées	Orchidegass
rue de la	Papeterie	Papierfawerickstross
rue de la	Perche	Berschigass
place des	Peupliers	Pappleplatz
rue des	Peupliers	Papplegass
Pont	Phario	Bischemerbruck
rue	Philippe Jacques de Loutherbourg	Kleinlanghag
piste et rue	Philippe Thys	Langhag
rue de	Pourtalès	Herzmättelgass
rue de	Roeschwoog	Roeschwooger Stross
rue de	Roppenheim	Roppener Stross
rue de la	Roue	Radgass
rue du	Sandre	Zandergass
rue de	Seltz	Selzer Stross
rue de	Sessenheim	Saesemer Stross
rue de	Soufflenheim	Süfflumer Stross
rue de la	Tanche	Schleiegass
petite rue des	Tilleuls	Lindegässel
rue de la	Truite	Forellegass
rue des	Tulipes	Tulwegass
chemin des	Violettes	Vejelettewäj
route de la	Wantzenau	Wanzenauer Stross

- de supprimer du répertoire des voies de la ville de Strasbourg la « **Rue Burger** » qui n'existe plus,

- de prendre en compte les propositions de modification des tracés des rues **Arthur Weeber** et **Eugène Imbs** situées dans des emprises appartenant à CUS Habitat dans le quartier de La Meinau,

- de prendre en compte les propositions de modification de **l'Allée du Général de Rouvillois**, de **l'Allée Gaspard Monge** et de l'Allée René Capitant situées dans des emprises appartenant à l'Université de Strasbourg dans le quartier de La Meinau,

- de prendre en compte la proposition de prolongation du tracé de la rue **Albert Calmette** située dans des emprises appartenant aux Hôpitaux Civils et Universitaires de Strasbourg dans l'Hôpital de Hautepierre.

Adopté

33 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Alsace Bande Dessinée	25 000 €
Longevity	25 000 €
Genau	8 000 €
Musiquesactuelles.net	5 000 €
Musica International	2 000 €
No-Ma	1 250 €
Pôle Sud	30 000 €
Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg –BNUS)	5 000 €
Jardin des Sciences	5 000 €
Université Populaire de la Krutenau	1 300 €
Baal Novo	2 500 €
L'Arrach'Choeur	15 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

34 Signature d'une convention pluriannuelle au titre des projets fédérateurs entre la ville de Strasbourg et Les Ensembles 2.2 pour la période 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Les Ensembles 2.2 pour la période 2019-2021 ;

- l'attribution dans ce cadre d'une subvention complémentaire de 10 000 € au titre de l'exercice 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Adopté

35 Enrichissement des collections des musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver les **achats** pour :

- le **Musée d'Art Moderne et Contemporain**, une œuvre de Hans Jean Arp, Projet pour l'Unesco, vers 1957 – gouache sur papier monté sur carton, auprès de Mme et M. Demange, au prix de 23 000 €,

- le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration,** 13 dessins de Reiser, auprès de la Galerie Lebon, Paris, au prix de 21 802 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'accepter ;

*les **dons** pour :*

- le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration,** d'un ensemble de 30 affiches de R.O Blechman, Milton Glaser, Jean Jacquelin, Julia Luzuria, Raymond Savignac, Ronald Searle, Jean-Jacques Sempé, Edward Sorel, Saul Steinberg, Tomi Ungerer, des années 1950 à 1991, don de Mme Chariau pour une valeur de 30 000 €,

- le **musée de l'Œuvre Notre-Dame - Arts du Moyen Age,** 34 éléments lapidaires en grès, don de la famille Jung-Salomon pour une valeur de 5 620 €,

les **dépôts** pour :

- le **Musée d'Art Moderne et Contemporain,** d'une œuvre de Didier Marcel, Sans Titre, (Labour framboise), 2010, Collection Philippe & Antonia Dolfi, d'une valeur de 32 000 €,

- le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration :**

1. Franck Hoppmann, 15 dessins originaux dont certains ont été montrés au musée en 2013 dans l'exposition « Du duel au duo. Images satiriques du couple franco-allemand de 1870 à nos jours », d'une valeur de 150 000 €,

2. Robert Weaver, 84 dessins, dépôt de Mme Antonia Pelaez et Francesca Weawer, filles de l'artiste, d'une valeur de 249 000 €,

Il est également demandé au Conseil le Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et à signer tous les actes et conventions afférents.

Adopté

36 Expositions temporaires dans les musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le **Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration** l'organisation des accrochages suivants :

- « Accrochage n° 34 » 21 mars – 30 juin, pour un budget prévisionnel de 9 900 € TTC,

- « Tomi Ungerer l'Européen » 5 juillet – 4 novembre, pour un budget prévisionnel de 13 000 € TTC,

- « Tomi Ungerer. Photographies et Dessins » : novembre (date non fixée) - 22 mars 2020, pour un budget prévisionnel de 13 000 € TTC,

- Exposition hors les murs « Locomotions. Jouets de la collection de Tomi Ungerer » 2019, (lieu et dates à préciser), pour un budget prévisionnel de 30 000 € TTC,

pour le **Musée d'art moderne et contemporain** l'organisation de l'exposition consacrée à Joris-Karl Huysmans, 3 avril – 19 juillet 2020, pour un budget prévisionnel de 400 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil de charger le Maire ou son-sa représentant-e de l'introduction des demandes de participations financières.

Adopté

37 Communiqué concernant l'enrichissement des collections des musées au titre de l'année 2018.

Ce communiqué porte sur les dernières œuvres qui ont fait l'objet d'une donation ou d'un legs au profit des collections des musées de la ville et qui ont une valeur inférieure à 15 000 euros. Les œuvres entrées par ce biais représentent, pour l'année 2018 une valeur totale de 87 617 €

Ces dons et legs ont été acceptés par décision du maire au titre de la compétence déléguée par délibération du 28 avril 2014.

Communiqué

38 Passation d'un accord-cadre pour le service d'éditions des musées relatif à des prestations d'impression et de photogravure.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à des prestations d'impression et de photogravure des éditions du service des musées, susceptible d'être alloti, selon une procédure formalisée conformément aux articles 25 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour une durée de deux ans, reconductible deux fois un an pour un montant minimum de 30 000 € HT et sans montant maximum,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer la consultation et à signer et exécuter le marché et ses avenants.

Adopté

39 Marché de maintenance technique du Musée d'art moderne et contemporain.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public à prix mixte (lot 1) ou forfaitaire (lots 2, 3, 4 et 5) selon une procédure formalisée conformément aux articles 25 et 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour une durée de 36 mois pour des prestations de maintenance technique du Musée d'Art Moderne et Contemporain réparties selon les lots suivants :

Lot n° 1 : chauffage – climatisation – plomberie – puits
montant estimé à 105 000 € HT pour la durée totale du marché pour les prestations rémunérées à prix forfaitaire
sans minimum ni maximum pour les prestations rémunérées à prix unitaires

Lot n° 2 : électricité générale – courant faible – vol – vidéo
montant estimé à 35 000 € HT (prix forfaitaire) pour la durée totale du marché

Lot n° 3 : protection contre la foudre
montant estimé à 1 800 € HT (prix forfaitaire) pour la durée totale du marché, prix forfaitaire

Lot n° 4 : détection incendie
montant estimé à 45 000 € HT (prix forfaitaire) pour la durée totale du marché

Lot n° 5 : appareils élévateurs – escalator
montant estimé à 24 000 € HT (prix forfaitaire) pour la durée totale du marché

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer la consultation et à signer et exécuter le marché et ses avenants.

Adopté

40 Adhésion de la Ville au Pass Culture.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion au dispositif « Pass Culture » et l'utilisation de l'application décidée pour les activités culturelles proposées par les services de la ville de Strasbourg ;

Il est également demandé ai Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conditions générales d'utilisation par les professionnels de l'application « Pass Culture » et tout acte nécessaire à l'utilisation de cette application et à l'encaissement des recettes.

Adopté

41 Attribution de subventions aux écoles de musique associatives : aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés et aides aux projets.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

- au titre de l'exercice 2019 à hauteur de 134 239 € pour les aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés :

Ecole de musique	Nombre d'élèves éligibles à une aide financière	Montant octroyé au titre des aides financières pour les élèves défavorisés
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	55	11 312 €

Ecole de musique	Nombre d'élèves éligibles à une aide financière	Montant octroyé au titre des aides financières pour les élèves défavorisés
ASSOCIATION DU CSC FOSSE DES TREIZE	2	400 €
ARES –Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	68	14 300 €
ECOLE DE MUSIQUE DE POLE SUD	57	9 841 €
ADEMSC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre	35	7 450 €
CEMC ROBERTSAU	11	2 350 €
LE PELICAN MUSICIEN	5	1 045 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	49	10 110 €
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE CAECILIA 1880 DE LA ROBERTSAU	0	0 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD	7	1 308 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE – LE GALET	87	17 463 €
CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU	47	9 774 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	64	13 282 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	113	23 614 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCUTUREL DE NEUDORF	22	4 531 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU	34	6 659 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	4	800 €
Total	660	134 239 €

- au titre de l'exercice 2019 à hauteur de 21 395 € pour les aides aux projets des écoles de musique :

Ecole de musique	Projet	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant total/école
ADEMSC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre	Musiques actuelles en live : concert au camionneur	1 200 €	1 200 €	2 300 €
	Les pianistes accompagnent les cordes et les vents : 2 concerts	1 100 €	1 100 €	
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD	Réalise ton ciné-concert	1 155 €	1 000 €	1 000 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	Soirée cabaret : la tour de Babel : 6 avril 2019	1 000 €	1 000 €	3 000 €
	Fête de quartier 22 juin 2019	1 000 €	1 000 €	
	Florilège médiéval : concert de saison des écoles de musique : 8 juin 2019	1 000 €	1 000 €	
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	A la conquête de l'Est : rencontre inter-orchestres du Grand Est	3 400 €	3 400 €	3 400 €
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	Concert participatif « Chœurs de cinéma » : participation de la classe de chorale	625 €	625 €	625 €
LE PELICAN MUSICIEN	Concert participatif « Chœurs de cinéma » : participation de la classe de formation musicale	1 500 €	625 €	625 €
ARES –Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	Concert participatif « Chœurs de cinéma » : participation de la classe de formation musicale	625 €	625 €	625 €
	Concert participatif			8 320 €

Ecole de musique	Projet	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant total/école
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	« Chœurs de cinéma » : répétitions mensuelles pour adultes en plus des ateliers à l'Opéra	1 860 €	1 320 €	
	Jazz A Cro : création d'une scène amateurs – saison des écoles de musique	5 940 €	5 000 €	
	Concerts à la maison de retraite de Bethleem : un dimanche par mois d'octobre à juin	2 700 €	2 000 €	
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCUTUREL DE NEUDORF	Journée de rencontres chorales « A pleine voix » saison des écoles de musique et concert de Printemps	2 181 €	1 500 €	1 500 €
Total	14 projets	25 286 €	21 395 €	21 395 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

Adopté

42 Développement de la lecture et des animations autour du livre dans la bibliothèque de la maison d'arrêt de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat entre la Ville, la Maison d'arrêt de Strasbourg, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Bas-Rhin, la Direction régionale des affaires culturelles et l'Unité pédagogique régionale du Grand-Est ;

Il est également demandé au Conseil de décider du versement d'une subvention de 1 500 € à la Maison d'arrêt de Strasbourg, l'année de signature de la convention, ainsi que les deux années qui suivent, sous réserve du vote par le Conseil des crédits équivalents.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat avec la Maison d'arrêt de Strasbourg, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Bas-Rhin, la Direction régionale des affaires culturelles et l'Unité pédagogique régionale du Grand-Est.

Adopté

43 Attribution de bourses d'études municipales et de prix pour l'année 2018/2019 aux élèves du Conservatoire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil l'allocation pour l'année 2018/2019 de bourses d'études selon la répartition suivante :

- 44 bourses à 225 €
- 14 bourses à 175 €
- 14 bourses à 125 €
- 12 bourses à 75 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser l'attribution des récompenses 2018/2019 suivantes :

- le prix de la ville de Strasbourg de 1 000 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) au cours de l'année 2018/2019,
- le prix Pierre Pflimlin de 1 000 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu la meilleure récompense dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2018/2019,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à désigner les lauréats du « Prix de la ville de Strasbourg » et du « Prix Pierre Pflimlin » et attribuer les récompenses afférentes au vu des décisions propositions par le directeur du Conservatoire de Strasbourg.

Adopté

44 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **12 500 €** réparti comme suit :

ASPTT Strasbourg Soutien à l'organisation, au mois de mars 2019 à Strasbourg, dans le cadre de la journée des droits des femmes, d'une nouvelle édition du « sport donne des elles », manifestation qui consiste à faire découvrir la pratique sportive aux femmes	**1 000 €**
Cercle d'Escrime de Strasbourg Soutien à l'organisation, les 23 et 24 février 2019 au gymnase Aristide Briand, de la 35e édition des Internationaux d'Epée de Strasbourg	**2 000 €**

Cercle Sportif Saint Michel Soutien à l'organisation, le 8 juin 2019 à Strasbourg, d'une manifestation de tricking (arts martiaux artistiques)	**1 000 €**
Eurométropole Strasbourg Taekwondo Soutien à l'organisation, les 27 et 28 avril 2019 au gymnase de la Rotonde, d'un open international de taekwondo	**3 000 €**
Ligue Régionale de Rugby Grand Est Soutien à l'organisation, le 9 mars 2019 à Strasbourg, d'un match de rugby féminin France/Angleterre moins de 20 ans	**3 000 €**
Strasbourg Université Club Soutien à l'organisation, le 17 mars 2019 au gymnase Aristide Briand, d'une épreuve du Circuit National de Sabre hommes.	**2 500 €**

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

45 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de 18 000 € **:**

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Corona	Boxe	13	1 300 €
AS Elsau Portugais	Football	10	1 000 €
ASPTT Strasbourg	Football, taekwondo, judo, tennis	11	1 100 €
Association Sportive Strasbourg	Football	8	800 €
Boxe Française Strasbourg	Boxe	12	1 200 €
Club Alpin Français	Escalade	4	400 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	8	800 €
Cercle Sportif St Michel	Gymnastique	2	200 €
Centre Social et Culturel Victor Schoelcher	Judo	6	600 €
Equitation Pour Tous	Equitation	1	100 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	36	3 600 €

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	1	100 €
International Meinau Académie	Football	7	700 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Football – basket – karaté	7	700 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	Judo	2	200 €
Karaté Club de Cronenbourg	Karaté	4	400 €
Karaté d'Intervention et de Mission Educative Strasbourg	Karaté	1	100 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	19	1 900 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Lutte	10	1 000 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	2	200 €
Sporting Club Red Star	Football	7	700 €
Strasbourg G.R.S.	Gymnastique rythmique	1	100 €
Strasbourg Volley-ball	Volley-ball	1	100 €
Strasbourg Université Club	Gymnastique	7	700 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

Interpellations

46 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : " Contre la mendicité agressive et organisée, nous demandons des actions concrètes".

Ce point est reporté à la séance suivante.

47 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : "Apollonia et Europa, déjeuner sur l'herbe".

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

48 Interpellation de Madame Fabienne KELLER : " Sécurité des écoliers de Danube : 5 mois pour agir !".

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

MOTIONS

49 Motion : Droits des femmes, santé, environnement : levons le tabou des protections périodiques.

Le 8 mars, la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes nous rappelle année après année le flot d'inégalités auxquelles les femmes doivent faire face. Selon un sondage Ifop pour Dons solidaires publié le 19 mars dernier, 1,7 million de femmes manquent aujourd'hui en France de protections hygiéniques au quotidien. Un combat de chaque jour mais également de chaque cycle. Car il en est un qui fait encore trop peu parler de lui tant le sujet est tabou : les inégalités et risques sanitaires liés aux protections menstruelles.

- **Un enjeu de lutte contre la précarité :** Les protections périodiques sont un produit de première nécessité. Pour certaines femmes, cet achat représente une difficulté financière importante. D'après un rapport de l'Unicef et de l'OMS paru en 2015, au moins 500 millions de femmes dans le monde n'ont pas les moyens matériels de gérer dignement leurs règles. Rappelons qu'en France, la TVA qui s'applique à ces produits est passée de 20% à 5.5% en 2016 mais qu'en pratique cette baisse ne s'est pas répercutée sur les prix.

- **Un enjeu de santé publique :** un rapport de l'Anses* publié en juillet 2018, dresse la liste des composés chimiques « préoccupants » dans les serviettes hygiéniques : glyphosate, substances interdites dans l'Union européenne, perturbateurs endocriniens suspectés… Cette enquête a également mis en avant un manque de connaissances des risques et des mesures d'hygiène nécessaires, ainsi qu'un besoin d'information.

- **Un enjeu écologique :** comme d'ailleurs de nombreux produits d'hygiène, les protections périodiques jetables occasionnent un nombre important de déchets non valorisables. Des alternatives au jetable plus saines, écologiques et moins onéreuses existent mais elles sont souvent méconnues (coupes et culottes menstruelles, serviettes lavables) et pas forcément adaptées à des situations de précarité ou de manque d'équipements adéquats (accès à un point d'eau, à une machine à laver etc.).

En France et en Europe, des villes et territoires s'emparent déjà de ces problématiques. A l'échelle locale, le sujet concerne plusieurs compétences municipales : droits des femmes et égalité de genre, santé, action sociale, environnement. La Ville de Strasbourg a pour sa part commencé à engager un travail et une véritable réflexion sur le sujet à travers le développement de plusieurs initiatives. Par exemple, la Ville met en place des boîtes à dons de protections périodiques au sein de la collectivité et une collecte en lien avec l'association « Règles Elémentaires » avait été organisée lors du dernier Marché de Noël OFF.

Par la présente motion, la Ville de Strasbourg s'engage, en partenariat avec les associations et acteurs concernés, à élaborer un plan d'actions et notamment :

-à contribuer aux actions pédagogiques et de communication relatives aux protections périodiques : campagne d'information, ateliers et événements sur les questions sanitaires et d'hygiène, et sur les différents types de protection ;

-à faciliter l'installation des boîtes à dons, organiser la collecte et la redistribution vers toutes les femmes en difficulté et envisager des aides directes par la Ville ;

-à soutenir le développement d'alternatives saines et écologiques au niveau national comme au niveau local et interpeller les pouvoirs publics à tous les échelons sur ces problématiques.

Adopté

50 Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de Stocamine

En 1997, le Préfet du Haut Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes au droit de l'ancienne mine de potasse Joseph ELSE sur la commune de Wittelsheim, dans le Haut-Rhin. Ce stockage était prévu pour une durée de trente ans et dans des conditions réversibles.

Entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes ont été stockées dans des galeries à 550 mètres de profondeur, contenant notamment de l'arsenic et de l'amiante. Un incendie déclaré dans la mine en septembre 2002 a stoppé les opérations de stockage.

Par la suite, le Préfet du Haut-Rhin a signé le 23 mars 2017 un arrêté préfectoral autorisant la prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs sur ce site.

En 2018, un rapport parlementaire émanant d'une mission d'information menée par des députés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin préconise l'extraction totale des déchets enfouis en raison de l'application du principe de précaution vis-à-vis de l'environnement et de la population.

La même année, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a demandé la réalisation d'une expertise de la faisabilité d'un déstockage total hors bloc incendié, expertise qui conclue notamment sur la possibilité technique d'un déstockage total des déchets.

Le 21 janvier 2019, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, François de RUGY, prend finalement la décision d'enfouir définitivement sur site les déchets

restants, sur proposition de l'actuel exploitant du site, les Mines De Potasses d'Alsace (MDPA), soit près de 42 000 tonnes de déchets ultimes, c'est-à-dire 95% des déchets stockés initialement.

Après une entrevue avec une délégation d'élus alsaciens, François de RUGY revient toutefois sur sa décision 12 février dernier et demande une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets.

A l'avenir, la décision de conserver les déchets enfouis dans la mine pourrait avoir des conséquences à long terme sur la qualité environnementale de la nappe d'Alsace, en particulier sur les couches profondes de l'aquifère jusqu'à présent préservées.

Par ailleurs, il y a urgence. En effet, le système minier va progressivement s'ennoyer par infiltration d'eau le long des puits de mine remblayés et par accumulation de saumure dans les points bas de la mine. **Ainsi, la mine est peu à peu en train de se refermer sur les déchets et il est impératif que les opérations de déstockage débutent au plus tard en 2022,**

La Commission Locale de l'Eau (CLE), suite à l'arrêté préfectorale de mars 2017, a notamment considéré que **la prolongation du stockage des déchets est incompatible avec les objectifs de protection de la nappe du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL-NAPPE-RHIN, en particulier en raison des liens existants entre les ressources en eau souterraines (nappe phréatique rhénane) et superficielles (cours d'eau et zones humides).**

Pour rappel, la nappe phréatique rhénane est la plus importante ressource en eau (80 milliards de m^3) de bonne qualité d'Europe. Elle assure la satisfaction de 75 % des besoins en eau domestique, de plus de 50 % des besoins en eau industrielle, et la quasi-totalité de l'eau d'irrigation.

Par la présente motion, il apparaît important au conseil municipal de la Ville de Strasbourg de rappeler les points suivants :

- **que le confinement illimité des déchets de Stocamine provoquera un impact sur la nappe d'Alsace et que le risque de pollution est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes sur notre territoire et les territoires limitrophes ;**

- **qu'il y a lieu d'encourager le Gouvernement à lancer des études complémentaires au plus vite pour éviter de rendre impossible l'éventuelle extraction complète des déchets ultimes hautement toxiques (mercure, arsenic, cyanure, amiante, …) ;**

- **que le déstockage des déchets devra impérativement débuter sous 2 ans en raison de l'effondrement progressif des galeries ;**

- **que le déstockage engendrera des enjeux de sécurité, en matière de transport, de stockage pérenne des déchets, de sécurité des travailleurs, non totalement appréhendés à ce jour et qu'il conviendra d'étudier et d'évaluer précisément.**

Le conseil municipal demande donc au Gouvernement de prendre en compte le principe de précaution et, eu égard à notre devoir de préserver la nappe phréatique pour les générations futures, nous exigeons que la solution du déstockage intégral puisse être adopté par l'Etat qui doit prendre cette décision afin de préserver l'avenir de notre territoire.

Adopté

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :
- **interpellations et réponses,**
- **détail des votes électroniques.**

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal

du lundi 25 mars 2019

INTERPELLATIONS ET REPONSES

Service des assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

INTERPELLATIONS

46. Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : " Contre la mendicité agressive et organisée, nous demandons des actions concrètes".

Ce point est reporté à la séance suivante.

47. Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : "Apollonia et Europa, déjeuner sur l'herbe".

Monsieur le Maire, la Robertsau est devenue, avec votre politique de densification urbaine à outrance, un des quartiers les plus peuplés de la Ville et dépassera bientôt les 30 000 habitants, si on suit les indications du PLUi.

Une telle densité dans un quartier historiquement dédié au maraîchage ne peut être négligée, au niveau de ses infrastructures, voies d'accès, connexions au réseau routier, transports en commun, activités culturelle et commerciale et ceci dans un environnement particulier ou les trois piliers de son identité nouvelle sont :

1) un quartier naturel délimité par une zone verte qui fond comme les glaces de l'Antarctique,
2) un quartier européen où résident un grand nombre de fonctionnaires,
3) une vie associative et culturelle forte, animée par les habitants amoureux de leur quartier et les remarquables associations avec notamment l'Escale, un véritable liant social et générationnel.

Je veux vous parler aujourd'hui de l'entrée sud du quartier et plus particulièrement du projet Apollonia. En lien étroit avec l'Escale et les associations du quartier, ce projet offre une programmation innovante et ouverte sur le quartier avec l'ambition de réunir à la fois la culture, l'Europe et l'écologie grâce à un jardin préservé et de l'habitat social tourné vers les créateurs et les jeunes artistes, leur offrant ainsi un lieu de résidence.

Pour en avoir vu les esquisses et les grandes lignes, je dois dire que c'est une opportunité unique pour Strasbourg de faire rayonner un tel projet à l'échelle européenne tant il est innovant et créatif.

Mais je voudrais attirer votre attention, M. le Maire, sur le fait que le temps passe et que cette opportunité risque d'échapper à ses promoteurs qui sont prêts, et qui ont les ressources financières nécessaires. Ils ont imaginé un modèle économique, que je pourrais développer tout à l'heure en deuxième tour, original et durable en associant une opération immobilière en soutien de l'association.

Ce projet risque d'échapper aux Strasbourgeois qui souhaitent un urbanisme apaisé, destiné à la création de liens entre les humains au travers de la culture, du commerce et de la vie associative.

Je vous demande donc, M. le Maire, de lancer et soutenir ce projet dans les plus brefs délais, afin que cette opportunité unique ne s'évanouisse pas. Alors que l'on peut unir Apollonia et Europa aujourd'hui, on risque de perdre les deux demain. Les Strasbourgeois ne comprendraient pas que ce terrain parte dans les fourches caudines d'un bétonneur plutôt que dans celle d'Europa et Apollonia qui pourraient demain, déjeuner ensemble sur l'herbe du jardin...

REPONSE

Monsieur le Maire :

M. le conseiller, je vous remercie pour votre interpellation dans laquelle vous nous interrogez sur le devenir du projet Apollonia et de l'entrée Sud de la Robertsau, votre quartier.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler que l'association Apollonia et le constructeur KS Groupe, mais sans le CSC l'Escale contrairement à ce que vous écrivez, portent effectivement un projet de développement artistique, urbain et hôtelier à l'entrée de la Robertsau.

Un travail long et approfondi a été conduit par les services avec les porteurs de projet sur le contour de cette proposition urbanistique. Je me suis rendu sur place. J'ai été d'ailleurs intéressé séduit par les explications qui m'ont été données et la présentation de leur projet.

Nous avons, avec les adjoints concernés, en particulier avec Nicole Dreyer l'adjointe de quartier, ainsi qu'avec les services de la Ville, plusieurs fois rencontré les porteurs du projet.

De plus, j'ai récemment eu l'occasion, dans un courrier adressé à l'association en date du 27 septembre dernier, de rappeler *« tout l'intérêt que je porte à cette initiative innovante qui ambitionne l'émergence d'un lieu hybride et multifonctionnel articulé autour d'une galerie d'art, d'un jardin participatif et aussi d'un hôtel »*.

Toutefois, dès le départ de ce projet, il était convenu que l'une des parcelles de ce terrain pouvait être offerte à l'Ecole Européenne, si celle-ci confirmait ses besoins et sa possibilité d'extension. C'est aujourd'hui chose faite, M. le conseiller et nous avons des engagements de cette réalisation. J'imagine qu'il y a unanimité de notre Conseil pour privilégier l'extension de l'Ecole Européenne, qui conforte grandement la vocation institutionnelle de Strasbourg au niveau européen. J'ai d'ailleurs bien lu la proposition de votre collègue Jean-Philippe VETTER sur le sujet, dans sa tribune parue dans les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA), et j'en conclus qu'il sera, sans doute, lui-aussi, un défenseur de cette extension.

Par ailleurs, le Comité de pilotage relatif à l'extension de l'Ecole Européenne, qui réunit l'ensemble des signataires du contrat triennal et notamment l'Etat, la Région et le Département, a, tout récemment, lors de sa réunion du 14 mars dernier, validé le principe d'une extension sur les terrains propriétés de la ville et classés au PLUi en zonage UF dédié « *aux institutions internationales et aux services publics* ». Une partie des terrains souhaités par l'association Apollonia doit en conséquence être soustraite de l'emprise prévisionnelle de leur projet.

Mais nous allons revenir vers eux, puisque cette décision est toute récente, pour étudier la possibilité de solutions alternatives sur le site, puisqu'une partie du terrain reste disponible mais il faudra sans doute modifier le projet tel qu'il m'a été présenté la dernière fois que j'y suis allé. Nous allons faire cette démarche rapidement.

J'espère avoir répondu, M. le Conseiller, à vos interrogations sur ce dossier.

S'ensuit un échange

48. Interpellation de Madame Fabienne KELLER : " Sécurité des écoliers de Danube : 5 mois pour agir !"

Mme Keller :

M. le Maire, au mois de novembre dernier, alerté par plusieurs associations et élus de cette assemblée, vous avez accepté la création d'une mission d'information et d'évaluation sur les perspectives d'évolution de l'avenue de Rhin. Le titre est un peu barbare, mais les objectifs sont simples : comment améliorer concrètement la qualité de vie pour les riverains d'un des axes les plus pollués de Strasbourg.

Vous le savez, ce qui m'a inquiété, ce qui a inquiété les collègues, ce qui a poussé à la mise en place de cette mission, c'est notamment l'ouverture, en septembre prochain, d'une école maternelle située dans un bâtiment le long de l'avenue, vous vous souvenez de la cour orientée nord entièrement sur dalles de béton et surtout de petite dimension.

Outre les problématiques de pollution de l'air et de nuisances sonores pour lesquelles, il n'y a pas de solution concrète aujourd'hui, c'est un troisième sujet dont je voudrais vous parler aujourd'hui : celui de la sécurité des écoliers. En effet, le secteur scolaire de cette nouvelle école maternelle, prévoit d'inclure des terrains, des habitations situées au sud de l'avenue du Rhin, ce qui entraînera nécessairement de nombreux passages d'écoliers de 3 à 6 ans, matin, midi et soir, qui devront traverser les deux parties de la route du Rhin.

Or la dangerosité de cet axe n'est plus à démontrer, il suffit de se placer le long de la route du Rhin, c'est difficile d'imaginer chaque jour le croisement du ballet des camions allant vers l'Allemagne avec celui des écoliers se rendant à l'école.

J'évoque là l'école maternelle, s'agissant de l'école primaire cette-fois, c'est tous les enfants habitants le nouveau quartier Danube, qui devront traverser pour rejoindre leur école de secteur.

M. le Maire, allons à l'essentiel : le passage des écoliers à cet endroit, dès le mois de septembre, représente clairement un grave danger, aucune réponse préventive n'a été mise en place pour le moment. Il vous reste cinq mois, quel dispositif envisagez-vous de mettre en place pour eux ?

Je vous remercie.

REPONSE

Madame Buffet :

Madame la Conseillère, je tenais à vous remercier de votre interpellation qui porte la question de la sécurisation des traversées d'écoliers sur l'avenue du Rhin car l'occasion m'est donnée de pouvoir faire un point sur ce dossier, l'école maternelle Danube, désormais nommée « Solange FERNEX », ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. C'est la première école maternelle que nous construisons complètement depuis dix ans, signe d'un important dynamisme démographique sur ce secteur.

Tout d'abord, vous avez raison de le rappeler qu'une mission d'information et d'évaluation relative aux perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin a été mise en place lors du Conseil municipal de novembre dernier et mène actuellement un travail de diagnostic et d'auditions des acteurs concernés par ce dossier.

Un rapport sur le diagnostic, les enjeux et les perspectives d'évolution du trafic sur l'avenue du Rhin sera remis au Maire d'ici le mois de mai prochain et fera ensuite l'objet d'un débat en Conseil. A cette fin, permettez-moi de saluer le travail et l'investissement des deux co-rapporteuses de cette mission d'information et d'évaluation à savoir Mme Camille GANGLOFF et Mme Françoise SCHAETZEL.

Vous le mentionnez très justement, le secteur de cette nouvelle école couvre pour partie des habitations situées au sud de l'avenue du Rhin. Votre interpellation me permet donc de vous annoncer qu'une traversée de cet axe sera spécifiquement sécurisée à cet effet.

Tout d'abord, alors que l'usage habituel des traversées piétonnes sur l'avenue du Rhin prévoit un passage piéton de 4 mètres de large, cette nouvelle traversée annoncée comportera un surdimensionnement du passage de l'ordre de 10 m à 12 m. De plus, la traversée disposera d'une disposition en S pour « casser » l'effet ligne droite du cheminement et permettre ainsi de mieux surveiller les enfants sur l'espace d'attente sur le terre-plein central. Enfin, la traversée se fera en deux temps avec un temps d'attente sur l'ilôt central de 20 à 30 secondes.

Par ailleurs, je peux également préciser que le fonctionnement des feux de la traversée piétonne sera relié aux séquences des autres feux du carrefour Tram et tunnel RN4. Le passage au vert dépendra donc pour les piétons de l'écoulement des flux voitures autour du carrefour tram, ce dernier étant prioritaire pour l'exploitation du tram par la CTS.

Les détails techniques de cette traversée sont en cours de finalisation et le plan définitif sera formalisé fin avril. Les travaux auront ensuite lieu en juin/juillet et une traversée piétonne sécurisée sera donc bel et bien aménagée avant la rentrée 2019.

Par ailleurs une étude de faisabilité d'une zone 30 ainsi que d'une dépose-minute est en cours et ce passage piéton fera également l'objet d'une signalisation renforcée.

Pour la suite, sachez que nous continuerons d'être très attentifs à ce dossier, en lien avec les différents services de la collectivité concernés, afin que les écoliers et personnels de l'école Solange FERNEX puissent débuter la rentrée prochaine dans les meilleures conditions de travail possibles et nous resterons pleinement vigilants quant à la question de la sécurité des écoliers et de l'accessibilité de cet établissement.

J'espère avoir répondu, Mme la conseillère, à vos interrogations sur le sujet et je vous en remercie.

S'ensuit un échange.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

25 MARS 2019

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°6

Signature de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie.

Pour	Contre	Abstention
54	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°13

Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - Vente de 2 lots de copropriété (appartement et cave) dans l'immeuble sis 16 rue du 22 Novembre à Strasbourg.

Pour **54**	**AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael**
Contre **1**	**OZENNE-Pierre**
Abstention **0**	

Point 13 à l'ordre du jour : Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - Vente de 2 lots de copropriété (appartement et cave) dans l'immeuble sis 16 rue du 22 Novembre à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 54

Contre : 1 (*)

Abstention : 0

<u>Observation</u> :

(*) Erreur de vote : M. OZENNE a voté contre alors qu'il souhaitait voter « Pour ».

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°14

Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - Vente de 2 lots de copropriété (appartement et cave) dans l'immeuble sis 4 quai Lezay-Marnésia à Strasbourg.

Pour	Contre	Abstention
52	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°15

Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur les mobiliers urbains.

Pour

37

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste , MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

15

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Point 15 à l'ordre du jour : Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur les mobiliers urbains.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 37 (*)

Contre : 0

Abstention : 15

SERVICE DES ASSEMBLEES

<u>Observation</u> :

(*) Erreur de vote : Mme DREYSSE a voté pour alors qu'elle souhaitait voter « Abstention ».

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°17

Représentation de la Ville de Strasbourg au Conseil d'administration renouvelé du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires/CROUS de Strasbourg.

Pour **49**	**AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael**
Contre **0**	
Abstention **0**	

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°22

Strasbourg, ville hospitalière : engagement du territoire en faveur de l'accueil digne des personnes vulnérables issues des migrations. - Adhésion à l'ANVITA et désignation.

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

10

CALDEROLI-LOTZ-Martine, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°25

Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Pour	Contre	Abstention
45	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste , OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°32

Dénomination d'écoles et de rues.

Pour	Contre	Abstention
50	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2019 – Point n°42

Développement de la lecture et des animations autour du livre dans la bibliothèque de la maison d'arrêt de Strasbourg.

Pour	Contre	Abstention
51	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael